

Au sommaire

Page 2 : Dans vos régions

Dans les coulisses de l'agence de Nice

Page 3 : Produits et services

- La retraite, c'est maintenant !
- Téléchargez votre application smartphone

Page 4 : Actualité fiscale et juridique

- Modification des taux des prélèvements sociaux appliqués en assurance vie
- Le nouveau modèle de permis de conduire

Notre credo : votre sécurité...

Une nouvelle année commence. Nous vous la souhaitons sereine, remplie de ces moments de joie et de bonheur, de ces petits riens qui rendent la vie si belle.

L'environnement politique, économique et financier ne semble pas rassurant ; pourtant, formulons des vœux pour ne pas sombrer dans la morosité, mais au contraire redoubler de volonté créatrice, décupler la force de nos valeurs ancestrales, porteuses d'innovation autant que de solidarité.



Esprit d'entreprise, créativité, solidarité, forgent au fil du temps l'expérience dont vous avez besoin, les compétences sur lesquelles vous pouvez compter pour assurer votre quotidien, votre avenir et votre esprit d'initiative.

Notre groupe mutualiste trouve ses fondements dans la volonté qu'ont eue un groupe d'agriculteurs de se donner les moyens d'être ambitieux, de développer leurs capacités de production, tout en se prémunissant ensemble contre les aléas climatiques, d'aller à la rencontre d'autres collectivités de même essence pour mettre en commun des idées et des moyens.

Ensemble, ils ont développé les couvertures d'assurance dont ils avaient besoin, et permis à d'autres mutuelles de les rejoindre pour unir leurs énergies.

Monceau Assurances offre à ses adhérents la force et l'écoute de réseaux de distribution adaptés, prêts à concevoir leur offre selon le besoin exprimé, pour garantir le meilleur niveau de service et de sécurité.

Clients d'agents généraux du réseau Monceau Assur'agence, distributeurs de proximité formés

pour vous écouter et vous équiper au juste niveau, vous bénéficiez des gammes de Monceau Générale Assurances pour vos assurances de dommages et de responsabilité, et de Monceau Retraite & Épargne pour votre retraite et votre épargne assurance vie ; la première est née à Blois, en Loir-et-Cher, en 1820, la seconde est la petite sœur de Capma & Capmi, mutuelle d'assurance vie née à Alger en 1955.

Associées aujourd'hui, elles permettent à vos agents de toujours trouver la solution la plus à même de garantir votre sécurité et celle de vos proches.

Que 2014 soit pour vous une année de projets et de réussite ! Ensemble, soyons déterminés, tournés vers l'avenir, entreprenants !



Dans les coulisses de l'agence de Nice

Ceux qui habitent la région la connaissent déjà : **Virginie Baudru**, notre agent général à Nice, est une jeune femme dynamique qui vous conseille pour tous vos besoins en assurance. Nous sommes allés la rencontrer afin qu'elle nous parle de son métier.

Voilà une opportunité qu'elle ne pouvait pas laisser passer : issue de la banque, Virginie Baudru (cf. portrait ci-dessous), se voit proposer en 2009 de reprendre l'agence* « Monceau Générale Assurances » tenue par sa tante. À l'époque, elle travaillait dans la banque : « Quand ma tante m'a proposé de reprendre l'agence, je me suis projetée à deux ans et je n'y ai trouvé que du positif ! Je connaissais déjà bien l'assurance vie mais surtout j'avais vraiment envie de travailler avec Monceau Assurances : c'est un groupe à taille humaine avec de vraies valeurs mutualistes, qui est proche de ses agents généraux et de ses clients ».



Nathalie Gressier, collaboratrice et Virginie Baudru, agent général

Après un apprentissage de deux ans aux différentes facettes du métier, elle prend ses fonctions le 1^{er} janvier 2012. « Je suis ravie de pouvoir proposer les produits de Monceau Assurances : ce sont des contrats de qualité, très complets et très intéressants en termes de tarifs. Or, avoir de très bons produits, cela aide vraiment à délivrer le conseil le plus juste ». Et en matière de conseil, Virginie Baudru n'a rien à envier à ses aînés : son jeune âge ne l'empêche pas, bien au contraire, de répondre à tous les besoins d'assurance pour lesquels elle est sollicitée : du particulier au travailleur indépendant, de l'assurance auto, en passant par la garantie des accidents de la vie et, depuis



Immeuble Monceau Assurances

peu, la santé jusqu'aux besoins d'épargne et aux enjeux de la retraite, Virginie Baudru développe réactivité, écoute et sens du service afin de proposer à sa clientèle les contrats les plus adaptés.



Agence de Nice

« La plupart du temps, les clients poussent la porte de l'agence pour de l'auto ou de l'habitation. Mais l'assurance vie et la retraite, c'est aussi mon quotidien. C'est généralement dans un second temps que je sensibilise mes clients à leurs besoins d'épargne et de retraite », convient-elle. « Déjà en 2003, j'avais commencé avec le PERP. Or, notre PERP chez Monceau Assurances est en points, un atout non négligeable ». En septembre 2013, elle a organisé sa première réunion d'information, en invitant ses clients à venir échanger avec elle et sa collaboratrice, Nathalie Gressier, au cours d'une rencontre centrée sur la problématique de la retraite. Sur une soixantaine d'invitations, 10 clients se sont déplacés à l'agence. « Cette initiative a été très appréciée, se réjouit-elle. Avec ce type de réunion, on prend le temps d'échanger de manière plus conviviale. Je compte en organiser une autre très prochainement ».



Virginie Baudru, est un tout jeune agent général : à 28 ans, originaire de la région, elle débute son expérience dans une banque après un BTS de force de vente et une école de formation bancaire. Après avoir été mutée en

Haute Savoie pour développer une clientèle haut de gamme, elle décide de reprendre l'agence de sa tante à Nice. N'hésitez pas à pousser la porte de son agence pour venir lui demander conseil quel que soit votre besoin en assurance.

Agence de Nice
Virginie Baudru

8 Rue Mortier
06000 Nice

Tél. : 04 93 85 42 75
Fax : 04 93 85 42 17
virginie.baudru@gmail.com

*chez Monceau Assurances le réseau d'agents généraux est composé à 20% de femmes contre une moyenne nationale de 12,8%

La retraite, c'est maintenant !

Quatre réformes en 20 ans et le problème demeure entier.... Que vous soyez salarié, exploitant agricole ou TNS, vous ne toucherez au moment de votre départ à la retraite qu'entre 35% et 60% environ de votre salaire actuel. Et ce, au mieux. Pourtant les solutions existent : chez Monceau Assurances, la retraite c'est notre métier depuis plus de cinquante-huit ans.

1993 Réforme Balladur ; 2003 Réforme Fillon ; 2010 Réforme Woerth ; et la dernière en date, 2013 Réforme Sapin-Touraine (dont le feuillet d'adoption, pour le moins chaotique, poursuit son cours...) : le déficit des régimes de retraite obligatoire estimé à 20 Md€ en 2017 n'a toujours pas trouvé de solution. Or, la dégradation des régimes de retraite par répartition, l'évolution du nombre de retraités par rapport aux actifs et l'allongement régulier de la durée de la vie (en moyenne un trimestre par an) fragilisent de plus en plus le niveau des pensions futures. Afin de préserver votre pouvoir d'achat, que vous soyez salarié, indépendant ou exploitant agricole il est urgent de commencer à cotiser pour préparer votre retraite. Par exemple, si vous dépendez du régime de base, les éléments de calcul pris en compte pour votre pension sont la durée de cotisation et le salaire annuel moyen.



Ceux-ci sont intégrés à une formule de calcul qui permet de déterminer le montant de la rente qui vous sera versée lors de votre départ à la retraite. Même si vous bénéficiez du taux plein, vous ne percevrez au mieux que 50% de votre salaire annuel moyen (calculé sur les 25 dernières années), ce qui est loin d'être la panacée ! Pour les exploitants agricoles et les indépendants, la perte de pouvoir d'achat est encore plus grande.

Commencez à cotiser tôt !

Pour maintenir votre niveau de vie une fois à la retraite, il faut absolument commencer à préparer votre départ suffisamment tôt. Beaucoup de salariés se préoccupent de leur future retraite bien trop tardivement, après avoir acquis leur résidence principale et mis leurs enfants à l'abri. Or, des dispositifs de retraite complémentaire vous permettent pourtant de commencer à cotiser à votre rythme, bien en amont, et de vous éviter un effort financier tardif trop important.

Suite de l'article en page 4

Téléchargez l'application smartphone

Auto, habitation ou encore garantie des accidents de la vie, la nouvelle application « Monceau Assistance » mobile est désormais disponible et vous facilite la vie au quotidien !

Simple et gratuite, l'application mobile assistance vous permet de bénéficier d'un ensemble de services destinés à faciliter votre quotidien. En quelques clics, vous pouvez ainsi entrer immédiatement en contact téléphonique avec le plateau d'assistance mais également accéder à un ensemble d'informations clés : services et numéros d'urgence (quel que soit le pays dans lequel vous vous trouvez avec la possibilité de transmettre une alerte dans les meilleures conditions), recherches de proximité (parkings, gares, centres commerciaux, hôtels, hôpitaux, pharmacies, votre interlocuteur habituel Monceau Assurances...). En cas d'accident, vous disposez d'une aide pour remplir le constat amiable et porter secours : évaluer l'état d'une victime, effectuer les premiers gestes, sécuriser les lieux et les victimes. Les fonctionnalités développées

ont été conçues afin de vous simplifier la vie quelle que soit la situation : aide au stationnement (mémorisez l'adresse de stationnement de votre véhicule), aide à l'entretien du véhicule (programmez les prévisions d'entretien, de contrôle technique, de réparation...), accès aux actualités récentes internationales publiées par le Ministère des affaires étrangères. Intuitive et ergonomique, l'application Monceau Assistance est téléchargeable immédiatement sur l'Apple store si vous avez un Iphone ou sur le Play Store si vous avez un Android.



Pour Iphone



Pour Android

N'attendez plus ! Si vous avez un lecteur de flashcode sur votre mobile, vous pouvez également utiliser les flashcodes ci-contre pour télécharger directement l'application.

Suite de l'article "La retraite, c'est maintenant !"

Chez Monceau Assurances, la retraite c'est notre affaire depuis 58 ans. Pionnier en matière de retraite par capitalisation, le groupe diffuse en effet plusieurs régimes de retraite en points à adhésion facultative et des formules de rentes viagères adaptées à la situation de chacun (exploitants agricoles, TNS, salariés...). Mais surtout, Monceau Assurances se démarque des autres opérateurs en proposant des solutions répondant à un souci majeur : disposer de revenus sa vie durant, aussi longue soit-elle, garantie que ne procurent évidemment pas les solutions d'épargne classiques du type assurance vie. Vous constituez ainsi, à votre rythme, un revenu viager garanti versé sous forme de rente lors de votre départ à la retraite.

Votre retraite connue à l'avance

Nos contrats sont transparents, lisibles et sécurisés : à chaque instant l'adhérent connaît la retraite minimale qui lui sera servie à 65 ans. Ce mécanisme, unique, alliant une totale « visibilité » de votre retraite future à une grande « sécurité », aucune autre technique que celle des régimes en points ne les apporte. Quelle que soit votre situation personnelle, il existe une solution Monceau Assurances performante et réellement adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec votre agent général pour en parler avec lui.

Réduisez vos impôts en préparant votre retraite

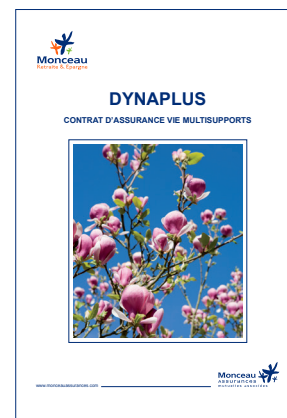
Vous êtes indépendant ?

Votre agent Monceau Assur'agence complète son offre retraite pour vous proposer **un nouveau contrat, Fonds Acti Retraite (FAR)** spécialement conçu pour les travailleurs non-salariés. Il s'agit d'un régime collectif de retraite par capitalisation à adhésion individuelle permettant la constitution d'une rente viagère différée par acquisition de points retraite. Ce contrat de retraite dit « Madelin » en référence à la loi du 11 février 1994 permet notamment de bénéficier d'une réduction fiscale sur vos cotisations versées.

Les réponses aux questions que vous vous posez...

Titulaire d'un contrat Dynaplus depuis 2004, je souhaiterais savoir si mon contrat est concerné par la réforme adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la modification des taux des prélèvements sociaux appliqués en assurance vie ?

Non, car ces nouvelles modalités de calcul des prélèvements sociaux s'élevant à 15,5% qui s'appliquent uniquement en cas de retrait (ou de décès) effectué à compter du 26 septembre 2013, sont limitées aux seules plus-values résultant des versements sur des contrats multisupports ouverts avant 1997* : tel n'est pas le cas de votre contrat Dynaplus, ouvert bien après cette date, pour lequel ce taux unique de 15,5% s'applique déjà en cas de retrait. Rappelons que le capital investi demeure exonéré de prélèvements sociaux. L'enveloppe fiscale du contrat d'assurance vie ainsi que son traitement successoral demeurent inchangés, ainsi que semble l'augurer le prochain projet de loi de finances rectificative.



*année qui correspond à l'assujettissement des produits de placement à la CSG

Que change le nouveau permis de conduire ?

Depuis le 16 septembre 2013, le modèle du permis de conduire, aujourd'hui commun à tous les états membres de l'Union Européenne, a changé : présenté sous le format « carte de crédit », il est désormais sécurisé. Ce nouveau permis de conduire remplacera le permis cartonné de couleur rose progressivement à partir de 2014 et en 2015 suivant la date d'obtention de votre permis de conduire d'origine. Il s'agit d'un simple renouvellement administratif permettant la mise à jour de l'adresse de l'usager et de la photographie d'identité donc sans visite médicale ou examen pratique. Le principe du permis à points n'est pas remis en cause.